

voulu qu'il le fût librement. La première loi de sa nature est le désir du bonheur, et le Créateur a voulu que l'homme marchât librement vers la réalisation de ce désir, et qu'il arrivât à ce bonheur par le bon usage de sa liberté.

Cette liberté de l'homme, l'Eglise l'a toujours enseignée et proclamée comme l'un de ses dogmes, tout aussi bien que la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Elle l'a toujours protégée et défendue contre les attaques de l'hérésie et de l'incrédulité tant anciennes que modernes. L'histoire est là pour attester que l'Eglise catholique a toujours été le plus puissant boulevard de la liberté de l'homme contre le fatalisme absurde et désolant de Manès et Mahomet, de Calvin et de Jansénius.

Il est donc bien important de donner une notion exacte de cette faculté merveilleuse dont le nom seul soulève les masses populaires comme les vents soulèvent les flots de la mer. Il est facile de comprendre quels désastres pourraient entraîner la moindre erreur sur ce point capital, puisque de cette connaissance de la liberté dépend la direction qu'il faut donner à cette puissance pour conduire l'homme au bonheur ou à l'abîme.

“ Cette liberté (naturelle), dit Léon XIII, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé ; en ce sens que celui qui a

TIE.

e,
ÉRÉE EN ELLE-
INVOLABLE

usage. Sa nature

le Souverain
ence de la li-
“ La liberté,
usage exclusif
nison, confère
laquelle il est
vient le mat-

important dans
t on l'exerce ;
ent les plus
biens.”

lle est le don
à ses anges
Ce privilège
fin et d'arri-
re légitime ;
native de la
ousent. Car
x ; mais Il a